



BUREAU VERITAS SA

NOUMEA
Centre d'Affaires « La Belle Vie »
BP 30514
98895 NOUMEA Cedex NOUVELLE CALEDONIE
Téléphone : 00 687 41 02 60
Mail : richard.baffou@bureauveritas.com

A l'attention de Benjamin MERCIER

TOTAL PACIFIQUE
NOUMÉA

Rapport de vérification électricité visite périodique

TOTAL DU MARAIS



Intervention du 18/11/2019 (0.5 jour)

Coordonnées du site :
Nom du site : TOTAL DU MARAIS

Lieu d'intervention :
207, RUE J. IEKAWÉ
98800 NOUMÉA

Référence du rapport : 138571936.4.R
Rédigé le : 20/11/2019
Par : Richard BAFFOU
Ce document a été validé par son auteur



Références client
5003945/16/2 TOTAL DU MARAIS

Activité de l'établissement : STATION SERVICE

Date de la précédente vérification : 24/08/2018

Préambule	4
Rappel des obligations de l'employeur.....	4
Actions à mener.....	4
Liste récapitulative des observations issues de la vérification	5
TOTAL DU MARAIS	5
Informations générales	8
Rapport des précédentes vérifications.....	8
Personne chargée de la surveillance de l'installation.....	8
Installations vérifiées.....	8
Elements de l'installation non vérifiés.....	8
Modifications apportées aux installations.....	8
Vérification relative à la protection des travailleurs	9
Information documentaire.....	9
Textes de référence.....	9
Modalités de vérification.....	9
Registre de sécurité.....	9
Condition de mise hors tension.....	9
Eclairage de sécurité	10
TOTAL DU MARAIS	10
Classement des locaux et emplacements en fonction des influences externes	11
TOTAL DU MARAIS	11
Caractéristiques des installations électriques vérifiées	12
Abréviations, sigles et repères utilisés dans les tableaux de relevés.....	12
Installations Basse et Très Basse Tension	13
TOTAL DU MARAIS	13
Origine de la source d'alimentation Basse Tension.....	13
Circuits Basse et Très Basse Tension.....	13
Constitution du circuit de protection.....	13
Liste des schémas caractérisant les installations Basse Tension (hors armoires et coffrets).....	13
Coffrets et armoires électriques Basse Tension.....	13
Résultats des mesures et essais	16
Conditions de mesure.....	16
Abréviations, sigles et mesures utilisés dans les tableaux de mesure.....	16
Appareils de mesure utilisés.....	17
Prises de terre.....	17
Essais des dispositifs différentiels et mesures d'isolement des circuits BT.....	17
Continuité de mise à la terre et isolement des récepteurs électriques.....	18
Avis sur articles	22
Synoptique de l'installation électrique Basse Tension	26
VERIFICATION RELATIVE AUX ETABLISSEMENTS DE 5ème CATEGORIE	27
.....	28

OBSERVATIONS RELATIVES AUX ERP5.....	28
Informations générales.....	29
Textes de référence.....	29
Modalités de vérification.....	29
Registre de sécurité.....	29
Classement de l'établissement.....	29
Effectif maximum du public admissible.....	29
Description sommaire de l'établissement.....	29
Historique des principales modifications.....	29
Installations de sécurité.....	30
ECLAIRAGE DE SECURITE.....	30
TOTAL DU MARAIS	30
Circuits de sécurité autres que l'éclairage.....	30
Avis sur articles (ERP5).....	31

Préambule

Bureau Veritas a le plaisir de vous remettre le rapport de vérification de vos installations électriques telles que décrites ci-après.

Ce rapport mentionne les constatations effectuées par le vérificateur, à l'aide des moyens mis à sa disposition ; il localise les points pour lesquels les installations s'écartent des prescriptions réglementaires et propose des modifications à effectuer pour y remédier.

Rappel des obligations de l'employeur

L'employeur doit désigner une personne compétente connaissant bien les installations pour accompagner l'intervenant Bureau Veritas pour lui présenter l'ensemble de l'installation et les locaux à risques particuliers. L'employeur conserve la direction et la responsabilité des installations, des équipements et des appareils sur lesquels Bureau Veritas est appelé à intervenir.

Les informations établies sous la responsabilité de l'employeur, exigées par la réglementation et mentionnées dans le rapport, doivent être fournies afin d'assurer le bon déroulement des vérifications.

L'employeur doit :

- garantir la réalisation complète de la vérification en toute sécurité ;
- mettre en œuvre les procédures amenant le vérificateur à pouvoir effectuer ou à faire effectuer les mises hors tension de l'installation de manière à procéder aux essais de mesurage ;
- donner les moyens d'accès à tous les récepteurs sans risque éventuel de chute.

Lorsque la totalité ou une partie d'installation n'a pas pu être vérifiée (impossibilité de coupure, absence des agents du distributeur au rendez-vous demandé, absence de documents,...) le vérificateur en précise la raison dans le rapport. Notamment l'exécution de certaines vérifications sur les installations du domaine de la haute tension nécessite la mise hors tension de l'installation sous la responsabilité de l'employeur.

Un complément de vérification pourra, alors être effectué à la demande de l'employeur au titre d'une mission complémentaire.

Actions à mener

Le cas échéant l'employeur doit remédier aux écarts constatés lors de la vérification et mentionnés dans le présent rapport.

L'employeur doit tenir à jour **un registre de sécurité par établissement**, y consigner sa propre conclusion à partir des résultats des vérifications et y annexer le présent rapport.

Ces documents sont à tenir à disposition des utilisateurs, des autorités et de l'organisme de contrôle.

Pour faciliter la prise de connaissance du rapport et vous orienter sur les informations essentielles nécessaires à la prise de décision, Bureau Veritas affiche en première page du rapport un pictogramme synthétisant le résultat de la vérification. La définition de cette symbolique est précisée dans le tableau joint.

Pictogrammes			
Critères			
✓ Sans observation	✓	✓	✗
✓ 100% des coupures réalisées ✓ 100 % des points vérifiés ✓ 100 % des locaux vérifiés	✓	✗	x ou ✓

Le pictogramme est une aide appréciable à la consultation mais ne peut se substituer à une lecture attentive et détaillée du rapport afin de vérifier la cohérence des informations relevées et prendre connaissance des écarts émis.

Liste récapitulative des observations issues de la vérification

Périmètre vérifié dans le rapport | TOTAL DU MARAIS

TOTAL DU MARAIS

Installations Basse et Très Basse Tension

RESERVE

Point vérifié	N°	Observation(s)
---------------	----	----------------

ARMOIRE TGBT

Recepteurs / points lumineux / prises de courant **1** **Améliorer ou réaliser la continuité de la liaison au conducteur de protection (valeur maximale de 2 Ohms). façade du coffret**

Code Obs. : Date de 1^{er} signalement : Art. Réf. :
RB/240818/112721/1 24/08/2018 31.1



TABLEAU GENERAL : Non repéré

Dispositifs bt **2** **Identifier le départ**

Code Obs. : Date de 1^{er} signalement : Art. Réf. :
RB/191119/144146/0 18/11/2019 **NOUVEAU** 6.1



TABLEAU GENERAL

Coffrets et armoires électriques **3** **Mettre en place un schéma d'installation à jour.**

Code Obs. : Date de 1^{er} signalement : Art. Réf. :
RB/240818/093716/0 24/08/2018 6.1

TABLEAU ONDULÉ

Coffrets et armoires électriques **4** **Mettre en place un schéma d'installation à jour.**

Code Obs. : Date de 1^{er} signalement : Art. Réf. :
RB/240818/102724/0 24/08/2018 6.1

BOUTIQUE

Liste récapitulative des observations issues de la vérification

Point vérifié N° Observation(s)

ARMOIRE REFRIGEREE SKOPE

Recepteurs / points lumineux / prises de courant 5 **Améliorer ou réaliser la continuité de la liaison au conducteur de protection (valeur maximale de 2 Ohms). Vitrine SKOPE noire "VIV"**

Code Obs. : RB/191119/142547/1 Date de 1^{er} signalement : 18/11/2019 **NOUVEAU** Art. Réf. : 31.1



GARAGE GAUCHE

Point vérifié N° Observation(s)

Touret à meuler

Recepteurs / points lumineux / prises de courant 6 **Remplacer le câble rigide par un souple pour l'alimentation du touret à meuler ou fixer le câble rigide dans les règles de l'art.**

Code Obs. : RB/191119/135800/0 Date de 1^{er} signalement : 18/11/2019 **NOUVEAU** Art. Réf. : 20.3



GARAGE DROITE

Point vérifié N° Observation(s)

Prise de courant

Recepteurs / points lumineux / prises de courant 7 **Remplacer la prise de courant : traces d'échauffement et couvercle absent.**

Code Obs. : RB/191119/135141/0 Date de 1^{er} signalement : 18/11/2019 **NOUVEAU** Art. Réf. : 41.7



AUVENT POMPE

Point vérifié N° Observation(s)

Projecteur

Recepteurs / points lumineux / prises de courant 8 **Améliorer ou réaliser la continuité de la liaison au conducteur de protection (valeur maximale de 2 Ohms). Projecteur vers atelier**

Code Obs. : RB/191119/140257/1 Date de 1^{er} signalement : 18/11/2019 **NOUVEAU** Art. Réf. : 31.1



Liste récapitulative des observations issues de la vérification

Nota : Les différentes préconisations formulées ci-dessus permettent de répondre aux exigences du(des) texte(s) de référence. Nous attirons toutefois votre attention sur le fait que ces préconisations n'intègrent pas les conditions d'exploitation. Il appartient donc au chef d'établissement d'établir la pertinence de la solution proposée vis-à-vis des contraintes d'exploitation.

Informations générales

Rapport des précédentes vérifications

Rapport de la précédente vérification périodique	: Présenté
Rapport de la précédente vérification initiale ou de la précédente première vérification périodique menée comme une initiale	: Non Présenté
Rapport détaillé(dit quadriennal)datant de moins de quatre ans	: Sans Objet

Personne chargée de la surveillance de l'installation

Installations vérifiées

Installations vérifiées : Vérification ayant porté sur l'ensemble des installations accessibles et présentées, à l'exception des locaux et installations signalés dans le corps du rapport (Absence de moyens d'accès, fermé à clé, ...).

Origine de l'installation vérifiée : Local comptage Basse Tension

Nota : Toute éventuelle inexactitude ou omission constatée dans le rapport (désignation, caractéristiques techniques, etc) doit être signalée à BUREAU VERITAS.

Elements de l'installation non vérifiés

TOTAL DU MARAIS

BUREAU GERANT

ARMOIRE : TABLEAU BUREAU

ouverture impossible : 1 vis de fixation HS

RESERVE : TABLEAU GENERAL

DISPOSITIF BT : PONT 4 colonnes

Consigné

RESERVE : TABLEAU GENERAL

DISPOSITIF BT : PONT 2 colonnes

Consigné

Modifications apportées aux installations

Aucune modification signalée

Vérification relative à la protection des travailleurs

Information documentaire

Documents		Avis
Dossier Technique		
1- Plans des locaux (listes des Influences externes, zonage**)		Présenté
4 - Schémas unifilaires des installations électriques (tableaux électriques)		Présenté
8 - Déclaration CE de conformité et notice d'instruction des matériels dans les zones ATEX		Présenté
9- Effectif maximal des différents locaux, dont la connaissance est nécessaire pour l'éclairage de sécurité		Présenté
DRPE		
Document DRPE	Référence :	Sans Objet
ERP : Rapport de vérification réglementaire après travaux (RVRAT) des installations électriques		
Document RVRAT	Référence :	Sans Objet

**Si un DRPE existe s'y reporter,

Textes de référence

« Articles associés à la délibération n° 51 CP du 10/05/89 - Protection des travailleurs contre les dangers du courant électrique.»

Modalités de vérification

Nous avons été accompagnés partiellement par :
M. Alain DUPARC, Gérant
A l'issue de notre vérification, nous avons fait part de nos observations à :
M. Alain DUPARC, Gérant

Registre de sécurité

Visé à l'issue de la vérification

Condition de mise hors tension

En Basse Tension :

Du fait des impératifs d'exploitation du client, celui-ci ne nous a permis d'effectuer la mise hors tension que sur une partie des installations en basse tension. De ce fait, les dispositifs différentiels résiduels ont été testés partiellement. Nous vous rappelons que ces vérifications visant à assurer la sécurité des personnes sont obligatoires. Nous sommes à votre disposition pour définir, selon les termes du contrat, les modalités d'un complément de vérification.

TOTAL DU MARAIS

Localisation	Effectif maximal	Fonction	Type d'éclairage de sécurité	Cde de mise au repos	Présence coffret anti-panique	Type Luminaire	Type canalisation (1)	N° d'obs (*)
ENSEMBLE DE L'ÉTABLISSEMENT		Evacuation (balisage)	Bloc autonome	Oui		Incandescence		

(1): CR1 : Résistant au feu, C1 : Non propagateur de l'incendie, C2 : Non propagateur de la flamme.

Classement des locaux et emplacements en fonction des influences externes

TOTAL DU MARAIS

Les classements des locaux nous ont été indiqués par le chef d'établissement

Il n'a pas été porté à notre connaissance l'existence de zones à risque d'explosion

Type de locaux	AE	AD	AG	IP Mini (2)	IK Mini (2)	BE	Autres (3)	Adaptation Matériels et Canalisations (1)	N° d'obs (*)
BOUTIQUE	1	1	2	20	7	1	Autre BB1/BC1	B	
AUVENT	1	2	2	21	7	2	Autre BB1/BC1	B	
GARAGE	1	2	3	21	8	1	Autre BB2/BC3	B	

(1) M : (Mauvais) Indique une incompatibilité du matériel ou des canalisations par rapport aux conditions d'influences externes
B : (Bon) Indique que le matériel et les canalisations sont adaptés aux conditions d'influences externes.

(2) IP : Indice de protection

IK : Indice de choc mécanique

(3) Dans le cas où des codifications ne seraient pas indiquées dans le tableau ci-dessous, se reporter à la partie 512 de la norme NFC 15-100.

PRESENCE DE CORPS SOLIDES		PRESENCE D'EAU				CHOCS MECANQUES	
AE1	Négligeable	AD1	Négligeable	AD5	Jets	AG1	Faibles
AE2	Petits objets >=2,5 mm	AD2	Gouttes	AD6	Paquets	AG2	Moyens
AE3	Très petits objets (1 à 2,5 mm)	AD3	Aspersion	AD7	Immersion	AG3	Importants
AE4	Poussières	AD4	Projection	AD8	Submersion	AG4	Très importants
COMPETENCE DES PERSONNES		MATIERES TRAITEES OU ENTREPOSEES					
BA1	Ordinaire	BE1	Négligeables				
BA2	Enfants	BE2	Risques d'incendie				
BA3	Handicapés	BE3	Risques d'explosion				
BA4	Personnes averties	BE4	Risques de contamination				
BA5	Personnes qualifiées						
CORROSION		VIBRATIONS					
AF1	Négligeable	AH1	Faible				
AF2	Atmosphérique	AH2	Moyennes				
AF3	Intermittente ou accidentelle	AH3	Importantes				
AF4	Permanente						

(*) Se reporter à la liste récapitulative des observations

Caractéristiques des installations électriques vérifiées

Abréviations, sigles et repères utilisés dans les tableaux de relevés

IK Max: Intensité de court-circuit maximum **PdC:** Pouvoir de coupure

TYPE DES UNITES FONCTIONNELLES HT

Type	Disjoncteur	Disjoncteur débrochable	Disjoncteur double sectionnement	Disjoncteur simple sectionnement	Disjoncteur débrochable simple sectionnement	Sectionneur	Interrupteur-sectionneur	Combiné interrupteur-fusibles	Interrupteur-fusibles associés
Repère	D	DB	DdS	DsS	DBsS	S	IS	CIF	IF
Type	Sectionneur-fusibles	Fusible	Contacteur-fusibles	Contacteur	Transformateur de puissance intégré HT/BT	Comptage	Transformateur de potentiel (TP)	Transformateur de courant (TC)	
Repère	SF	F	CtF	Ct	TR	CPT	TP	TC	

PROTECTION DES CIRCUITS HT

Type	Fusible	Maximum de courant phase	Maximum de courant terre (homopolaire)	Directionnel de courant phase	Directionnel de courant homopolaire	Surcharge par images thermiques	Surcharge par sondes thermiques	Surcharge par Thermostat	Maximum de tension résiduelle
Repère	Fu	50-51	50N-50G 51N-51G	67	67N	49	49T	26	59N
Type	Détection gaz, pression	Différentielle							
Repère	63	87							

TYPE DE LIAISONS HT

Type	Jeu de barres	Liaison jeu de barre par double dérivation	Liaison jeu de barre par coupure d'artère	Liaison jeu de barre par simple dérivation	Liaison transformateur	Liaison unité fonctionnelle	Liaison récepteur
Repère	JB	JBDD	JBCA	JBSD	LT	LUF	LR

MODES DE POSE DES CANALISATIONS EN HT

Nature	Conduits, goulottes fermées, caniveaux ouverts, alvéoles, blocs manufacturés	Chemins de câbles, tablettes, corbeaux, échelles à câbles, gouttières, goulottes ouvertes	Caniveaux fermés	Lignes aériennes	Canalisations enterrées
PVC	1	2	3	5	6
PR / EPR	10	20	30	50	60
Papier imprégné	31	32	33	35	36
PE	41	42	43	44	45
Conducteur nu	-	-	-	55	-

PROTECTION DES CANALISATIONS BT

DISPOSITIF DE PROTECTION	FUSIBLES			DISCONTACTEURS			DISJONCTEURS											
	Rechargeable	calibré ordinaire	Cartouche HPC	Magnétique	Thermique	Magnéto-thermique	Usage général	Disj. moteur	Courbe de déclenchement						Disj. de branchement	Indéterminé		
Repère	FR	F	gl, gF, gG, aM, AD	Rm	Rt	Rmt	UG	DM	L	U	B	C	D	MA	K	Z	BR	Ind

*COMMANDE ET SECTIONNEMENT DES CANALISATIONS BT

DISPOSITIF	INTERRUPTEUR	INTERRUPTEUR DIFFERENTIEL	SECTIONNEUR	CONTACTEUR
Repère	I	ID	S	Ct

TYPE DE CABLES ET MODES DE POSE DES CANALISATIONS EN BT

	Conduits, moulures, gaines, goulottes, plinthes	Fixation aux parois, chemins de câbles, tablettes	Caniveaux	Sur isolateurs	Lignes aériennes	Canalisations enterrées
Caoutchouc PVC	1	2	3	4	5	6
PR / PRC	10	20	30	40	50	60
Résistant au feu	21	22	23	24	25	26
Isolant minéral	11	12	13	14	15	16

CI : Câblage interne d'une armoire ou d'un coffret électrique.

CIS : Câblage interne d'une armoire ou d'un coffret électrique secouru par une alimentation auxiliaire.

RES : Réserve (circuit non câblé).

Installations Basse et Très Basse Tension

TOTAL DU MARAIS

Origine de la source d'alimentation Basse Tension

Réseau public de distribution Basse Tension : 400V, 60A,

Circuits Basse et Très Basse Tension

Installation(s) concernée(s)	Désignation ou nature de la source	Domaine de tension (1)	Tension (V) Nature du courant (2)	Schéma de mise à la terre (3)	N° d'obs (*)
TOTAL DU MARAIS					
CIRCUIT ECLAIRAGE ET FORCE	RESEAU PUBLIC BTA		400/230 CA	TT	

- (1) **TBTS** : Très Basse Tension de Sécurité, **TBTP** : Très Basse Tension de Protection, **TBTF** : Très Basse Tension Fonctionnelle, **TBT** : $U \leq 50V$ en CA, $U \leq 120V$ en CC,
BT : $50 < U < 1000V$ en courant alternatif et $120 < U < 1500V$ en courant continu.
- (2) **CA** : Courant Alternatif **CC** : Courant Continu.
- (3) **TT** : Neutre direct à la terre **TN (TNC/TNS)**, **TNC** ou **TNS** : Mise au neutre des masses **IT** : Neutre isolé ou impédant.

Constitution du circuit de protection

Le circuit est constitué par des Le circuit de protection est constitué par des conducteurs de protection incorporés aux canalisations dans toute l'installation.

Présence de liaisons équipotentielles :

Sans Objet

Liste des schémas caractérisant les installations Basse Tension (hors armoires et coffrets)

Aucun schéma présenté

Coffrets et armoires électriques Basse Tension

Nota : Les caractéristiques des dispositifs différentiels sont indiquées dans le chapitre « *Résultat des mesures et essais* »

Emplacement et désignation du circuit (Nombre)	Commande / Sectionnement / Protection surintensités							Commentaires	N° d'obs (*)
	Type et calibre (A)	Nb pôles coupés / protégés	PdC (kA)	Nbr, sections, nature et fonction des conducteurs (mm ²) (1)	Nature / Mode de pose	K (2)	A calibrer à (A)		
TOTAL DU MARAIS									
<u>BUREAU GERANT</u>									
TABLEAU BUREAU :									
.Général(1)	I 45	0	2						
..INTER DIFF.(1)	ID 40								

(*) Se reporter à la liste récapitulative des observations

Installations Basse et Très Basse Tension

Emplacement et désignation du circuit (Nombre)	Commande / Sectionnement / Protection surintensités							Commentaires	N° d'obs (*)
	Type et calibre (A)	Nb pôles coupés / protégés	PdC (kA)	Nbr, sections, nature et fonction des conducteurs (mm²) (1)	Nature / Mode de pose	K (2)	A calibrer à (A)		
<u>EXTERIEUR</u>									
COMPTAGE :									
.GENERAL(1)	BR3X60			4X16					
<u>RESERVE</u>									
TABLEAU GENERAL :									3
.GENERAL(1)	I4X63			5X16					
..AU(1)	F10+N			3X1.5					
..COMMANDE(1)	F10+N			3X1.5					
..CANDELABRES(1)	C 10			3X2.5		30.00			
..Non repéré(1)	C 10	2 / 1		1,5 , 1N					2
..CIRCUIT PC LAV.(1)	C16			3X2.5		30.00			
..ALARME(1)	C3			3X1.5					
..ANIT FUITE(1)	C3			3X1.5					
..SECURITE(1)	C6			3X1.5		30.00			
..PC ordinateur(1)	CIX16+N			3X2.5		30.00			
..PC Caisse(1)	CIX16+N			3X2.5		30.00			
..GENERAL ECLAIRAGE(1)	ID 40			5X10		30.00			
...13 CIRCUITS(13)	C10			3X1.5					
..Prises bureau sous baiePrises bureau sous baie de brassage(1)	C 16	2 / 1		2,5					
..Général clim(1)	ID 40	4 / 0		3N	CI				
...CLIMATISEUR 1(1)	C 16	4 / 4		2,5					
...CLIMATISEUR 2(1)	C 20	4 / 4		2,5					
..GENERAL PC BÂTIMENT(1)	ID 40			5X10		30.00			
...13 CIRCUITS(13)	CIX16+N			3X2.5					
...DEPART EXT. FRIGO(1)	C2			3X1.5					
...RESERVE(1)	C 10	2 / 1		1,5					
..GENERAL FORCE(1)	ID63			5X10		30.00			
...PORTIQUE(1)	C4X32			5X6					
...LAVAGE HP(1)	C4X16			5X2.5					
...PONT 4 colonnes(1)	C4X16			5X2.5				Non vérifié : Consigné	
...PONT 2 colonnes(1)	C4X16			5X2.5				Non vérifié : Consigné	
...COMPRESSEUR(1)	C4X16			5X2.5					

(*) Se reporter à la liste récapitulative des observations

Installations Basse et Très Basse Tension

Emplacement et désignation du circuit (Nombre)	Commande / Sectionnement / Protection surintensités							Commentaires	N° d'obs (*)
	Type et calibre (A)	Nb pôles coupés / protégés	PdC (kA)	Nbr, sections, nature et fonction des conducteurs (mm²) (1)	Nature / Mode de pose	K (2)	A calibrer à (A)		
...PC TRI(1)	C4X16			5X2.5					
...ALIMENTATION TRI BAIE(1)	C4X16			5X2.5					
...ALIMENTATION TRI BOUTIQUE 1(1)	C4X16			5X2.5					
...ALIMENTATION TRI BOUTIQUE 2(1)	C4X16			5X2.5					
...12 CIRCUITS PC(12)	CIX16+N			3X2.5					
..GENERAL BAIE(1)	ID40					30.00			
...2 PC(1)	C16								
..GENERAL LUMIERE PISTE(1)	I4X40			5X10		30.00			
...15 CIRCUITS(1)	CIX10+N			3X1.5					
..GENERAL POMPE(1)	I4X40 40			5X10		30.00			
...4 CIRCUITS(1)	C4X4			5X2.5					
...CIRCUIT POMPE MELANGE(1)	C6			3X2.5					
TABLEAU ONDULÉ :									4
.Général(1)	I 40	2 / 0							
..Général calculateur(1)	ID 25								
..Général PC caisses(1)	ID 25								

(1) : En l'absence d'indication, la nature de l'âme des conducteurs est du cuivre (Al : aluminium , Cu:cuivre).

(2) : En l'absence d'indication, le coefficient global de correction « K » est pris égal à 0,8.

Résultats des mesures et essais

Conditions de mesure

MESURES D'ISOLEMENT

Les mesures d'isolement par rapport à la terre sont effectuées sous 500 V continu sur les canalisations en aval des DDR défectueux ou sur les canalisations pour lesquelles il a été constaté une absence de DDR nécessaire pour la protection des personnes (contacts indirects), sur les matériels amovibles hors tension, ou sur les récepteurs dont la liaison à la terre a été jugée défectueuse. La valeur est considérée comme satisfaisante si elle est supérieure à 0,5 M.ohms.

VERIFICATION DE LA CONTINUITÉ DES CONDUCTEURS DE PROTECTIONS ET DES LIAISONS EQUIPOTENTIELLES

Pour toutes les vérifications périodiques et lors des visites initiales sur des installations en schéma TT ou en présence d'une note de calcul pour les schémas TN ou IT, la vérification de continuité des conducteurs de protection est effectuée à l'aide d'un ohmmètre. Elle est correcte si la valeur mesurée de la résistance est inférieure à 2 Ohms.

VÉRIFICATION DE LA RÉSISTANCE DES CONDUCTEURS DE PROTECTION

Lors des visites initiales en schéma TN et IT, la vérification de la résistance des conducteurs de protection est effectuée à l'aide d'un milliohmètre en cas d'absence de note de calcul ou de protections assurées par des dispositifs différentiels résiduels. Elle est correcte si la valeur mesurée satisfait aux prescriptions des tableaux du guide UTE C 15-105 § D6.1

ESSAIS DE DECLENCHEMENT DES DISPOSITIFS DIFFERENTIELS RESIDUELS

La valeur du seuil de déclenchement est correcte si elle est comprise entre $0,5 \Delta n$ et Δn . (Δn : sensibilité du dispositif différentiel). Les essais sont réalisés entre une phase et la terre. En cas de manque de sélectivité, les essais sont réalisés entre le neutre ou une phase amont et une autre phase en aval.

MESURE DES IMPEDANCES DE BOUCLE (protection "contacts indirects")

Cette mesure est effectuée si nécessaire à l'aide d'un milliohmètre de boucle. Le dispositif de protection est correct, si son temps de coupure pour le courant de défaut déterminé, satisfait aux prescriptions du guide UTE C 15-105.

MESURE DE RÉSISTANCE DE PRISE DE TERRE

Cette mesure est effectuée en choisissant suivant l'installation, l'une des méthodes ci-après :

- En régime TT : Mesure de boucle. Le résultat est satisfaisant si la résistance mesurée $R \leq \frac{UL}{\Delta n}$

(UL : tension limite conventionnelle ; n : sensibilité du différentiel principal). Cette méthode donne un résultat par excès.

- En régime IT, TN, et avant mise sous tension : Mesure à l'aide d'un telluromètre. Le résultat de la mesure est satisfaisant s'il est inférieur ou égal aux seuils fixés par les réglementations en vigueur suivant l'utilisation de la prise de terre (NF C 15-100, NF C 13-100, NF C 13-200, etc.)

MESURE DU SOL ANTISTATIQUE

La mesure est réalisée à l'aide d'un mégohmmètre entre la barrette de liaison équipotentielle du local et le sol par l'intermédiaire d'un trépied métallique tel que défini au titre 6 de la NF C 15-100.

Cinq mesures sont effectuées dans les quatre angles et au centre du local. La valeur la plus élevée des moyennes des mesures réalisées est retenue et considérée comme satisfaisante si elle est inférieure à 25 M. ohms.

Abréviation, sigles et mesures utilisés dans les tableaux de mesure

PRISE DE TERRE

Nature de la prise de terre	Ceinturage à fond de fouille	Ensemble de prises de terre interconnectées	Piquet de terre
Repère	FF	EI	PT

Méthode de mesure	Par résistance de boucle	Par telluromètre
Repère	RB	T

Code mesure	Barrette ouverte	Barrette fermée	Ensemble interconnecté
Repère	A	B	C

RECEPTEURS ELECTRIQUES :

PC (Vérif. / acc.) : Prise de courant (vérifiée / accessible)

AE (Vérif. / Exist.) : Appareil d'éclairage (Vérifié / existant)

(*) Se reporter à la liste récapitulative des observations

Résultats des mesures et essais

Appareils de mesure utilisés

Mesure de la résistance de prises de terre : **Ponta-ohms (PONTARLIER ELECTRONIQUE)**

Mesure de l'isolement : **Ponta-isol (PONTARLIER ELECTRONIQUE)**

Vérification de la continuité et de la résistance des conducteurs de protection et des liaisons équipotentielles : **Ponta-isol (PONTARLIER ELECTRONIQUE)**

Test de déclenchement des dispositifs différentiels : **Pontamesure (PONTARLIER ELECTRONIQUE)**

Mesure des impédances de boucle : **Sans Objet**

Essais de fonctionnement des contrôleurs permanents d'isolement : **Sans Objet**

Prises de terre

Emplacement et désignation	Résistance de prise de terre				Commentaires	N° d'obs (*)
	Nature prise de terre (1)	Méthode de mesure (1)	Valeur mesurée (Ohms)	Code mesure (1)		
TOTAL DU MARAIS						
<u>Prise des masses</u>						
Terre des masses BT	NC	RB	3	B		

(1) Consulter la liste des abréviations

Essais des dispositifs différentiels et mesures d'isolement des circuits BT

Emplacement et désignation du dispositif	Dispositifs différentiels			Isolement (MOhms)	N° d'obs (*)
	Seuil réglage (mA)	Tempo (ms)	Fonct (1)		
TOTAL DU MARAIS					
<u>BUREAU GERANT</u>					
TABLEAU BUREAU					
INTER DIFF.	30				
<u>EXTERIEUR</u>					
COMPTAGE					
GENERAL	500		1		
<u>RESERVE</u>					
TABLEAU GENERAL					
CANDELABRES	30		1		
CIRCUIT PC LAV.	30		1		
SECURITE	30				
PC ordinateur	30				
PC Caisse	30				
GENERAL ECLAIRAGE	300		1		
Prises bureau sous baiePrises bureau sous baie de brassage	30				
GENERAL PC BÂTIMENT	30		1		
GENERAL FORCE	30		1		
GENERAL BAIE	30				
GENERAL LUMIERE PISTE	30		1		
GENERAL POMPE	30				
TABLEAU ONDULÉ					
Général calculateur	30				
Général PC caisses	30				

(*) Se reporter à la liste récapitulative des observations

Résultats des mesures et essais

Emplacement et désignation du dispositif	Dispositifs différentiels			Isolement (MOhms)	N° d'obs (*)
	Seuil réglage (mA)	Tempo (ms)	Fonct (1)		

(1) La valeur 0 indique que le dispositif différentiel n'a pas fonctionné, ou pas correctement.
 La valeur 1 indique que le dispositif différentiel a fonctionné correctement
 L'absence de valeur indique que le dispositif différentiel n'a pas été testé

Continuité de mise à la terre et isolement des récepteurs électriques

RECEPTEURS		Protection		Nombre				Eclairage sécurité	Continuité du conducteur de protection (1)	Isolement (MOhm)	Commentaires	N° d'obs (*)
Emplacement / Désignation	I (A)	Type et calibre (A)	P.C. Vérif./ acces.	A.E. Vérif./ exist (2)	Appareil amovible	Autres Récept	Machine					
TOTAL DU MARAIS												
RESERVE												
Prise de courant			2/2									
Point lumineux				2/2								
Bloc Autonome d'Eclairage de Sécurité								1				
CENTRAL TEL DISCOPHONE						1						
Onduleur						1						
ARMOIRE TGBT						1			X			1
COFFRET ALARME INCENDIE						1						
COFFRET ALARME VOL						1						
BUREAU GERANT												
PL				2/2								
MICRO ORDINATEUR CREATIVE						1						
MICRO ORDINATEUR CREATIVE						1						
PHOTOCOPIEUR RICOH						1						
CLIMATISEUR						1						
PC 220V			3/3									
MAGNETOSCOPE						1						
MONITEUR DE SURVEILLANCE						1						
TEL/FAX						1						
BOUTIQUE												
Prise de courant			14/14									

(*) Se reporter à la liste récapitulative des observations

Résultats des mesures et essais

RECEPTEURS		Protection		Nombre				Eclairage sécurité	Continuité du conducteur de protection (1)	Isolement (MOhm)	Commentaires	N° d'obs (*)
Emplacement / Désignation	I (A)	Type et calibre (A)	P.C. Vérif./ acces.	A.E. Vérif./ exist (2)	Appareil amovible	Autres Récept	Machine					
12 PL				12/12								
CONGELATEUR ISA						2						
CAISSE ENREGISTREUSE						1						
CONGELATEUR MIKO						1						
MACHINE CARTE BANCAIRE						1						
ARMOIRE REFRIGEREE SKOPE						7			X		5	
TV						1						
SPOT COMPTOIR				2/2								
CLIMATISEUR						2						
BAES AMBIANCE / BALISAGE						4						
IMPRIMANTE						1						
MICRO ORDINATEUR						1						
ONDULEUR						1						
MICRO ONDE PROLINE						1						
GRILLE PAIN						1						
<u>WC FEMMES</u>												
NON DEFINI						1						
<u>DOUCHES</u>												
PC			2/2									
1 PL				1/1								
CHAUFFE EAU RHONELC		PC				1						
<u>WC HOMMES</u>												
PL				1/1								
<u>AUVENT ARRIERE BOUTIQUE</u>												
PL				4/4								
COMPRESSEUR DEVILBISS		DM3X6/10				1						
SPOT LUMINEUX						1						

(*) Se reporter à la liste récapitulative des observations

Résultats des mesures et essais

RECEPTEURS		Protection		Nombre				Eclairage sécurité	Continuité du conducteur de protection (1)	Isolement (MΩ)	Commentaires	N° d'obs (*)
Emplacement / Désignation	I (A)	Type et calibre (A)	P.C. Vérif./ acces.	A.E. Vérif./ exist (2)	Appareil amovible	Autres Récept	Machine					
1 PL				1/1								
LUMINAIRE				2/2								
KARCHER						1						
PC 320/220V			3/3									
<u>GARAGE GAUCHE</u>												
Prise de courant			6/6									
Point lumineux				6/6								
PONT ELEVATEUR CASCOS						1						
DETARTRANT RADIATEUR						1						
Touret à meuler											6	
<u>GARAGE GAUCHE > RESERVE MATERIEL</u>												
PC			1/1									
2 PL				2/2								
<u>GARAGE DROITE</u>												
Prise de courant			6/6								7	
Point lumineux				6/6								
VOLET ROULANT MOTORISE						2						
PONT ELEVATEUR CASCOS						1						
DEMONTE PNEUS						1						
<u>RESERVE MATERIEL</u>												
PC			1/1									
4 PL				4/4								
<u>AUVENT POMPE</u>												
Prise de courant			2/2									
Projecteur				1/4					X		8	
POMPE MELANGE TOTAL						1						
POMPE						4						

(*) Se reporter à la liste récapitulative des observations

Résultats des mesures et essais

RECEPTEURS		Protection		Nombre				Eclairage sécurité	Continuité du conducteur de protection (1)	Isolement (MOhm)	Commentaires	N° d'obs (*)
Emplacement / Désignation	I (A)	Type et calibre (A)	P.C. Vérif./ acces.	A.E. Vérif./ exist (2)	Appareil amovible	Autres Récept	Machine					
CAISSONS LUMINEUX						4						
Point lumineux				6/6								
PORTIQUE DE LAVAGE						1						
TOTEM						1						
BARRES ENTREE / SORTIE TOTAL						2						
REFRIGERATEUR BOISSONS						1						
ASPIRATEUR						1						
RESERVE												
Prise de courant			2/2									
Point lumineux				2/2								
Bloc Autonome d'Eclairage de Sécurité								1				
CENTRAL TEL DISCOPHONE						1						
Onduleur						1						
ARMOIRE TGBT						1			X			1
COFFRET ALARME INCENDIE						1						
COFFRET ALARME VOL						1						

(1) La présence d'une croix indique que la liaison à la terre est défectueuse.

(2) Pour les points lumineux de classe II ou de classe III, est seulement indiqué le nombre d'appareils existants.

Avis sur articles

C : Conforme NC : Non Conforme SO : Sans Objet NV : Non Vérifié

Articles	Libellé	Arrêté	Référentiel Normatif	Avis	N° d'obs. (*)
Locaux à risque d'explosion BE3.					
44	Zones BE3 réduites au strict nécessaire à l'exploitation ; Installations conçues de manière à ne pas être la cause d'inflammation ; Répondre aux exigences de l'article 43.		BT	C	
Locaux à risque d'incendie BE2.					
43.1	Dans les locaux BE2, tout contact accidentel des canalisations ou des matériels avec les matières inflammables doit être évité, ainsi que tout échauffement de ces matières. Si poussières inflammables, les enveloppes des matériels doivent s'opposer à leur pénétration. (vérif IP).		BT	C	
43.2.a	Les locaux BE2 ne doivent contenir que les matériels nécessaires au fonctionnement des matériels d'utilisation du local. Ceci ne s'oppose pas à la traversée de câbles autres si ceux-ci sont disposés et protégés afin d'éviter un incendie (surintensité en amont).		BT	C	
43.2.c	Canalisations non propagatrices de la flamme, protégées contre les dégradations.		BT	C	
43.2.d	Matériel provoquant arcs ou étincelles enfermés dans enveloppes appropriées.		BT	C	
Inter, Coupe-circuit, disj., matériels contenant un diélectrique liquide inflammable.					
42.1	Appareillage de commande-protection apte à établir et couper les circuits sans effets nuisibles.		BT	C	
42.2	Dispositions empêchant la manœuvre en charge des sectionneurs.		BT	C	
42.3	Pouvoir de coupure des dispositifs de protection contre les courts-circuits. Courant de réglage déterminé en fonction du courant admissible dans les canalisations.		BT	C	
42.4	Mesures de prévention applicables en cas de risque d'épandage de diélectriques liquides - respect des dispositions de l'arrêté 726CM du 26/08/93).		BT	C	
Réalisation des installations.					
41.2	Élévation de température du matériel en service normal ne compromet pas l'isolement et ne crée pas de risques de brûlure.		BT	C	
41.3	Tout matériel doit pouvoir supporter les intensités de court-circuit pendant le temps nécessaire à leur élimination (échauffement et contraintes mécaniques)		BT	C	
41.4	Absence d'échauffement des raccordements et accessibilité après démontage obstacle de protection.		BT	C	
41.4	Absence d'échauffement des raccordements et accessibilité après démontage obstacle de protection.		HT	C	
41.5	Protection des canalisations : CC toujours obligatoire, surcharges si celles-ci ne peuvent être exclues.		HT	C	
41.5	Protection des canalisations : CC toujours obligatoire, surcharges si celles-ci ne peuvent être exclues.		BT	C	
41.7	Utilisation des appareils dans les conditions prévues par le constructeur.		BT	NC	7
41.8	Interdiction de limiter l'évacuation de la chaleur.		BT	C	
Installations à courant alternatif.					
31.1	Liaison des masses au conducteur de protection. Masses simultanément accessibles reliées à 1 prise de terre ou à un ensemble interconnecté.		HT	C	

Avis sur articles

Articles	Libellé	Arrêté	Référentiel Normatif	Avis	N° d'obs. (*)
31.1	Liaison des masses au conducteur de protection. Masses simultanément accessibles reliées à 1 prise de terre ou à un ensemble interconnecté.		BT	NC	5 / 8 / 1
31.2	Existence d'un dispositif de coupure automatique		BT	C	
32.1	Schéma TN : Liaison des masses au point neutre et à la terre.		BT	SO	
32.2	Schéma TN : Dans les installations TN-C, pas de coupure sur le PEN.		BT	SO	
33	Schéma TT : Toutes les masses protégées par un DDR reliées à une même prise de terre.		BT	C	
32.4	Schéma TN : Lorsque le neutre n'est pas accessible, une phase peut constituer le point relié à la terre (schéma TN-S uniquement).		BT	SO	
34.1	Schéma IT : Masses reliées à la terre individuellement ou par groupes.		BT	SO	
34.3	Schéma IT : Présence d'un CPI.		BT	SO	
34.4	Coupure au 2ème défaut - si toutes masses sont interconnectées, par max. de I ou DDR - Si les masses sont seulement interconnectées par groupes, uniquement par DDR sur chaque groupe.		BT	C	
34.7	En BT, présence d'un limiteur de surtension, si alim par transfo HT-BT.		BT	C	
35	Les liaisons équipotentielles prévues à l'art. 31 concernent tout ou partie de l'installation et doivent réunir tous les éléments conducteurs simultanément accessibles, y compris les structures.		BT	C	
36	Double isolation ou isolation renforcée - isolation supplémentaire ajoutée.		BT	C	
38	Protection complémentaire par DDR haute sensibilité si les conditions d'utilisation des matériels visés aux art. 36 ou 37 sont plus sévères que celles prévues par le constructeur.		BT	C	
39	Protection par séparation des circuits en BTA des circuits de faible étendue : - source de séparation (transfo de sécurité NF EN 60 742, 61558-2-8, ... ou groupe) - circuit non relié à la terre.		BT	C	
PROTECTION CONTRE LES CONTACTS INDIRECTS					
29.2	Subdivision des installations suffisante pour recherche de défauts.		BT	C	
Risques particuliers de choc électrique.					
23	Désignation et délimitation par le chef d'établissement des locaux concernés.		BT	C	
24	Accès des locaux limités aux personnes averties. Autorisation personnelle ou collective donnée par le chef d'établissement.		BT	C	
26	Pancartes interdisant l'accès aux personnes non autorisées. Espace suffisant devant les éléments sous tension accessibles.		BT	C	
28	Dispositions particulières aux installations de soudage.		BT	SO	
Lignes de contact.					
21	Raccordement des ponts roulants et leurs chariots par les canalisations souples ou par des lignes de contact fixes protégées contre les contacts directs (Sauf cas particulier de température excessive).		BT	C	
Culots, douilles PC, prolongateurs.					
20.1	Impossibilité d'accès aux parties actives d'un culot lorsque la lampe est en place. Douilles à vis : impossibilité de contact avec partie active du culot pendant la manipulation		BT	C	

Avis sur articles

Articles	Libellé	Arrêté	Référentiel Normatif	Avis	N° d'obs. (*)
	de la lampe.				
20.2	Prises de courant et prolongateurs : dans tous les cas, impossibilité d'accès aux parties actives nues (jupes).		BT	C	
20.3	Raccordement des appareils amovibles obligatoirement par PC comprenant tous les conducteurs (actifs et PE). Impossibilité de mise sous tension des conducteurs de protection par la prise. Déconnexion du PE après conducteurs actifs. Socles de PC distincts si différentes tensions distribuées (sauf 127 - 230V monophasé si étiquetage).		BT	NC	6
Mise hors de portée des éléments sous tension.					
17	Protection par éloignement - distances, solidité.		BT	C	
18	Protection par obstacles.		BT	C	
19.1	Protection par isolation - adaptation à la tension.		HT	C	
19.1	Protection par isolation - adaptation à la tension.		BT	C	
19.3	Canalisations enterrées - protection contre les dégradations, écartées des autres canalisations, identifiées aux extrémités et signalées par dispositif avertisseur. Tracé relevé sur plan.		BT	C	
Installations de sécurité.					
15	Installations de sécurité.		BT	NC	
Résistance de terre - conducteur de terre					
14.1	Valeur de la résistance de terre.		BT	C	
14.4	Isolement des conducteurs raccordés à des prises de terre distinctes.		BT	C	
Section PE et Liaisons équipotentielles.					
13	Section PE et liaisons équipotentielles en accord avec le courant traversant possible.		BT	C	
Prise de terre et conducteurs de protection.					
12.a	Résistance des prises de terre et PE aux agressions externes (corrosion, mécaniques, ...).		BT	C	
12.b	Efficacité et durabilité des connexions entre PE et entre PE et terre.		BT	C	
12.c	Connexion individuelle de chaque masse au conducteur principal de protection (pas de connexions en " série ").		BT	C	
12.d	Absence de fusibles ou inter sur le PE - barrette de mesure démontable par outil.		BT	C	
Interdiction d'utiliser la terre ou les masses comme circuit actif.					
11	Interdiction d'utiliser la terre ou les masses comme circuit actif, sauf rails de roulement éclissés ou nécessité inhérente au principe de fonctionnement d'un dispositif, sous réserve d'interconnexion des masses aux éléments conducteurs avoisinants, et de dispositions rendant impossible un défaut phase-terre.		BT	C	
Coupure d'urgence.					
10	Existence d'un dispositif de coupure d'urgence omnipolaire sur tout circuit terminal (ou groupe de circuits) rapidement accessible.		BT	C	
Séparation des sources d'énergie.					
9.1	Existence à l'origine de l'installation et des circuits (ou groupes de circuits) d'un moyen de séparer tous les conducteurs actifs.		BT	C	
9.2	Séparation des sources d'énergie en BTA : nature des dispositifs de séparation. - distance d'isolement entre contacts ouverts - fermeture intempestive impossible. - si dispositifs unipolaires : regroupement et identification par circuit.		BT	C	

Avis sur articles

Articles	Libellé	Arrêté	Référentiel Normatif	Avis	N° d'obs. (*)
Limitation des domaines de tension.					
8.1	Appareils portatifs en alimentés en BTA. Appareils mobiles ou semi fixes : possibilité de tension supérieure si IP 3xx au moins.		BT	C	
8.2	En présence d'humidité, substances corrosives, risques mécaniques, ... matériel compatible avec les influences externes ou alim. TBTS ou TBTP.		BT	NC	
8.3	Enceintes conductrices.		BT	C	
Installation à très basse tension.					
7.1.1.a	Installations TBTS - sources de sécurité.		BT	C	
7.1.1.b	Installations TBTS - Pas de conducteur assemblé avec ceux d'autres installations, sauf si inclus dans câble " industriel ".		BT	C	
7.1.1.c	Installations TBTS - Si matériel alimenté par TBTS et BT, séparation entre circuits équivalente à celle d'un transfo. de sécurité.		BT	C	
7.2	Les installations en TBTP doivent répondre aux prescriptions du 7.1.1.		BT	C	
7.3	Les installations en TBTF sont soumises aux prescriptions des sections III et IV de la délibération.		BT	C	
7.4	Tensions limites en TBT - Les tensions limites mentionnées dans cet article doivent être réduites de moitié dans les locaux mouillés.		BT	C	
Identification des circuits, appareils et conducteurs.					
6.1	Identification des circuits et appareils.		BT	NC	3 / 4 / 2
6.2	Identification des conducteurs de protection.		BT	C	
CONDITIONS GÉNÉRALES AUXQUELLES DOIVENT SATISFAIRE LES INSTALLATIONS.					
5.1	Installations conçues en fonction du domaine de tension.		BT	C	
5.3	Conception des installations pour maintenir un isolement suffisant, y compris en ce qui concerne le neutre. Solidité mécanique. Conception évitant les échauffements.		BT	C	
5.4	Dispositions pour éviter une élévation de potentiel des masses du fait de voisinage avec tensions supérieures ou de liaison à prises de terre distinctes.		BT	C	

Synoptique de l'installation électrique Basse Tension

TOTAL DU MARAIS

COMPTAGE

TABLEAU GENERAL

TABLEAU ONDULÉ

TABLEAU BUREAU

**VERIFICATION RELATIVE AUX ETABLISSEMENTS
RECEVANT DU PUBLIC DE 5ème CATEGORIE**

TOTAL DU MARAIS

Référence du rapport : 138571936.4.R

Rédigé le : 20/11/2019

Ce document a été validé par son auteur

Nota : Le présent rapport prend en compte les dispositions relatives aux établissements recevant du public au regard du règlement de sécurité. Ce document ne saurait en aucun cas se substituer en tout ou partie à notre rapport de vérification réglementaire établi au titre de la protection des travailleurs.

Activité de l'établissement : STATION SERVICE

Liste récapitulative des observations issues de la vérification

Périmètre vérifié dans le rapport | TOTAL DU MARAIS

TOTAL DU MARAIS

OBSERVATIONS RELATIVES AUX ERP5



Notre vérification n'a fait l'objet d'aucune observation.

Informations générales

Nota : Notre vérification relative au code de la construction et de l'habitation ne porte que sur les exigences réglementaires concernant les installations électriques et d'éclairage. S'agissant des installations de sécurité, seul l'éclairage de sécurité fait l'objet d'un avis.

Textes de référence

Modalités de vérification

Nous avons été accompagnés partiellement par :

M. Alain DUPARC, Gérant

A l'issue de notre vérification, nous avons fait part de nos observations à :

M. Alain DUPARC, Gérant

Registre de sécurité

Visé à l'issue de la vérification

Tenue du registre :

Classement de l'établissement

TOTAL DU MARAIS

Désignation	Activité de type	Catégorie
TOTAL DU MARAIS		5

TYPES	NATURE	TYPES	NATURE
PE	Petits établissements.	PU	Petits établissements de soins
PO	Petits établissements hôteliers.	PX	Petits établissements sportifs.

CATEGORIE	EFFECTIF
5 ^{ème}	Effectif inférieur au seuil d'assujettissement propre à chaque type d'exploitation.

Effectif maximum du public admissible

Effectif maximum du public admissible :

Description sommaire de l'établissement

TOTAL DU MARAIS

Description bâtiment :

Activité :

Historique des principales modifications

TOTAL DU MARAIS

Installations de sécurité

ECLAIRAGE DE SECURITE

TOTAL DU MARAIS

Localisation	Effectif maximal	Fonction	Type d'éclairage de sécurité	Cde de mise au repos	Présence coffret anti-panique	Type Luminaire	Type canalisation (1)	N° d'obs (*)
ENSEMBLE DE L'ÉTABLISSEMENT		Evacuation (balisage)	Bloc autonome	Oui		Incandescence		

(1): CR1 : Résistant au feu, C1 : Non propagateur de l'incendie, C2 : Non propagateur de la flamme.

Circuits de sécurité autres que l'éclairage

TOTAL DU MARAIS

(*) Se reporter à la liste récapitulative des observations

Avis sur articles (ERP5)

ARRETE DU 22/06/1990 modifié – REGLEMENT DE SECURITE – DISPOSITIONS APPLICABLES AUX ETABLISSEMENTS DE 5ème CATEGORIE.

S : Satisfaisant **NS** : Non Satisfaisant **SO** : Sans Objet **NV** : Non Vérifié

Articles	Libellé	Avis	N° d'obs. (*)
REGLE GENERALE A TOUS LES ERP DU 2ème GROUPE			
PE14.3	Application des dispositions de l'IT 246 si désenfumage mécanique.	SO	
PE15.6	Coupure des appareils de cuisson à proximité de l'accès au local.	SO	
PE18.3	Ilots de cuisson installés dans les salles .	S	
PE19.1	Limitation de la puissance des appareils de cuisson installés dans les locaux accessibles ou non au public	SO	
PE24.1	Conformité aux normes ; câbles C2 ; fiches multiples interdites ; canalisations mobiles ne doivent pas faire obstacles à la circulation.	S	
PE24.2	Eclairage de sécurité d'évacuation dans escaliers protégés, circulations de plus de 10 m et salles >100 m2.	NS	
PE24.3	Installation électrique des locaux à risques particuliers (excepté les locaux de service électrique), les grandes cuisines et des ilots de cuisson établies en respectant les règles des locaux BE2	S	
PE36	Choix du type d'éclairage de sécurité.	S	
PO3.1	Si absence d'escalier protégé, Câbles électriques du syst. d'alarme indépendants, éloignés des autres appareils, ne traversant pas locaux à risques particuliers.	S	
PX1	Application des articles X22 et X23 - (établissements sportifs couverts cat. 1 à 4).	SO	